

Les instances européennes de l'aviation civile

Historique

1963 : création d'Eurocontrol pour « unifier le ciel »
 1987 : acte unique (marché commun du TA → UE)
 1990 : JAA régis par les arrangements de Chypre
 1996 : création de la CFMU pour attribuer des créneaux de décollage
 2002 (octobre) : la commission européenne devient membre d'Eurocontrol.
 Horizon 2005 : création de l'EASA (European Aviation Safety Authority)

La CEAC (43 membres)

Conférence Européenne de l'Aviation Civile (Neully)

Les JAA

Joint Aviation Authorities (autorités conjointes de l'aviation civile)
 pendant de la FAA des États-Unis
 Joint Airworthiness Authorities au début (autorités conjointes de certification).

L'UE (25 membres)

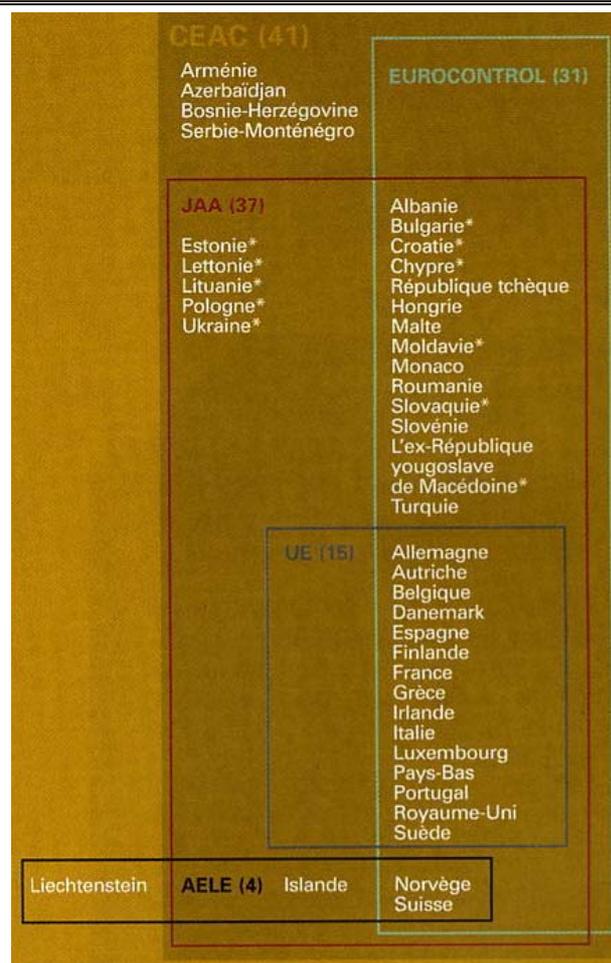
Union européenne (Bruxelles)
 Commission européenne, Conseil de l'Europe... =

Eurocontrol

Eurocontrol = european organisation for the safety of air navigation
 EATMP : european air traffic management program
 CFMU : central flow management unit
 PRU/RU/SRU : performance review unit/regulatory unit/safety regulation unit
 – PRC/RC/SRC : committee ou commission
 CEATS central european ats
 CODA central office for delay analysis
 CRCO central route charges office
 EEC eurocontrol experimental centre
 IANS institute of air navigation service
 MIL eurocontrol military expert unit
 MUAC maastricht UAC

AELE

Association européenne de libre-échange.



Les JAR

Structure d'un JAR ; exemple de l'OPS1

Calqués sur les FAR de la FAA (États-Unis), les JAR (joint aviation requirements).

- **Arrêté du 12/05/1997 relatif aux conditions techniques d'exploitation d'avions par une entreprise de transport aérien public**
 c'est la partie opposable au tiers.
 - ⇒ L'annexe à cet arrêté est divisée en paragraphes numérotés de OPS 1.001 à OPS 1.1255 (parfois MIN 1 au lieu de OPS 1).
 - ⇒ Les paragraphes sont regroupés en sous-parties numérotées de A à S.
 - ⇒ En fin de sous-partie, on peut trouver des « appendices » à certains paragraphes (ex : appendice 2 au paragraphe OPS 1.175).
- Outre l'arrêté et son annexe, l'instruction du 12/05/1997 prise en application de l'arrêté du 12/05/1997 regroupe :
 - ⇒ les AMC : moyens acceptables de conformité : ce sont des exemples (ex : AMC OPS 1.210(a))
 - ⇒ les IEM : interprétations et explications : chaque pays (ex : IEM OPS 1.210(b))

Exemples de JAR :

JAR 1	Définitions
JAR 11	Procédures JAA
JAR 21	Agréments de production (constructeurs : conditions de délivrance des CDN)
JAR 22	Certification des planeurs et motoplaneurs
JAR VLA	Avions très légers (<1,5T)
JAR VLR	Hélicoptères (Rotorcraft) très légers
JAR 29	Certification des gros hélicoptères
JAR 23	Certification des petits avions (réac<5,7T ; tprop<8,6T)
JAR 25	Certification des gros avions
JAR 27	Certification des petits hélicoptères (<2,72T)
JAR 31	Ballons
JAR AWO	Supplément All Weather Operations
JAR 34	Émissions moteurs
JAR 36	Bruit
JAR 65	Personnels au sol
JAR M	Maintenance aviation générale
JAR 145	Agrément des ateliers d'entretien
JAR OPS1	Conditions d'exploitation des avions de transport
JAR OPS2	...Avions en AG

JAR OPS3	Conditions d'exploitation des hélicoptères de transport
JAR OPS4	...Hélicoptères en AG
JAR OPS5	Corporate
JAR OPS6	Travail aérien
JAR TSO	Technical Standard Order (pour chaque équipement)
JAR MMEL	Listes minimales d'équipements
JAR APU	Auxiliary Power Units
JAR FCL1	Flight Crew Licensing – avion
JAR FCL2	Flight Crew Licensing – hélicoptère
JAR FCL3	Flight Crew Licensing – médical
JAR FCL4	Flight Crew Licensing – ingénieurs de vol
JAR E	Certification des moteurs (Engine)
JAR P	Certif. des hélices (Propellers)
JAR SIM	Simulateurs

Les règlements et directives de l'UE

Les ESARR

Eurocontrol Safety Regulatory Requirements, établis par la SRC (Safety Regulation Commission), ce sont des exigences réglementaires applicables dans tous les États de la CEAC en vue d'y garantir des normes minimales de sécurité.

- **ESARR 1** : structures nationales réglementaires de sécurité de l'ATM
- **ESARR 2** : report d'événements
- **ESARR 3** : Systèmes de Management de la Sécurité (SMS)
- **ESARR 4** : évaluation et atténuation des risques dans le domaine ATM
- **ESARR 5** : personnels des services ATM
- **ESARR 6** : logiciels dans les systèmes ATM et les systèmes de communications, de navigation et de surveillance.

L'Agence européenne de la sécurité aérienne (EASA)

European Aviation Safety Agency institué par le règlement CE N°1592/2002 publié le 07/09/2002 au JoCe et entré en vigueur le 28/09/2002.

Statut juridique : organisme de la Communauté ayant une personnalité juridique.

Siège de l'agence : provisoirement à Bruxelles (en attendant choix d'un siège définitif par le Conseil européen).

En principe, opérationnelle pour traiter ses premiers dossiers de certification de type à l'automne 2003.

À terme (échancier non encore déterminé) doter la Communauté de règles communes pour la surveillance de l'exploitation des compagnies et pour la délivrance des licences des personnels aéronautiques.

Enfin, l'AESA devra mettre sur pied des procédures de travail avec les JAA qui permettent, dans la mesure du possible, aux membres JAA non EC de participer aux travaux, d'accepter les résultats de certification et d'adopter la réglementation technique et ses évolutions.